

# COMMUNIQUÉ

Confédération Nationale du Travail – Solidarité Ouvrière (CNT-SO)  
Syndicat Santé – Social – Services à la personne

Le 22 juin 2026



## Canicule : on nous demande de protéger les plus fragiles, sans jamais nous protéger nous-mêmes

Près de la moitié des départements sont en vigilance rouge, un plateau de températures extrêmes est annoncé pour plusieurs jours, et le gouvernement lui-même ose la comparaison avec 2003 — l'année des 15 000 morts, en grande partie dans les hôpitaux et les EHPAD. Vingt-trois ans plus tard, rien n'a été tiré de cette catastrophe. Dans tout le secteur du Care, ce sont les mêmes professionnel·les épuisé·es et les mêmes personnes vulnérables qui trinquent.

On voudrait nous faire croire que « tout est prévu ». Sur le terrain, c'est la débrouille. Et la débrouille, dans nos métiers, ça veut dire des collègues qui s'effondrent et des personnes accompagnées en danger.

### Petite enfance : 37 °C dans les sections, des ventilateurs « bricolés »

Dans les crèches et chez les assistantes maternelles, aucune mesure nationale de protection spécifique n'a été déclenchée, ni pour les professionnelles, ni pour les tout-petits — pourtant parmi les plus exposés à la déshydratation. On nous rapporte des sections à 33-37 °C, des ventilateurs bricolés à côté des lits à barreaux, des climatisations en panne. Des salarié·es épuisé·es, mises en danger, et trop souvent dissuadées d'exercer leur droit de retrait.

Pour les assistantes maternelles et les MAM, c'est pire : pas de loi réellement protectrice, aucune obligation contraignante pour les parents-employeurs, aucun maintien du salaire quand il devient impossible d'accueillir en sécurité.

### EHPAD : des aîné·es en danger, des équipes en sous-effectif

Le Plan bleu et l'obligation d'« une pièce rafraîchie » ne suffisent pas. La majorité du parc, bâti dans les années 1970-1990, n'a aucune climatisation dans les chambres. Les résident·es, dont l'organisme régule mal la chaleur, passent des nuits étouffantes quand le thermomètre ne redescend plus.

Et qui veille ? Des équipes en sous-effectif chronique, privées des renforts saisonniers d'autrefois, à qui l'on réclame une surveillance 24 h/24 dans des conditions dangereuses pour leur propre santé. La canicule ne crée pas la crise des EHPAD : elle révèle, en la rendant mortelle, l'austérité qui ronge le secteur depuis des années.

### Aide à domicile : les grandes oubliées de la chaleur

Les intervenant·es des SAAD enchaînent les visites d'un logement à l'autre, sous le soleil, dans des véhicules surchauffés, puis au chevet de personnes âgées ou handicapées, dans des domiciles que personne ne climatise. Aucun « plan » ne les protège, aucun temps de récupération n'est prévu, et

l'employeur se défausse en prétendant n'avoir « pas la main » sur le logement. Les premières à se rendre auprès des plus isolé·es sont les moins protégées de toutes.

## Un cadre légal existe : qu'on l'applique et qu'on le finance

Depuis le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, la chaleur est un risque professionnel à part entière. Dès la vigilance jaune, l'employeur doit adapter l'organisation du travail (horaires, pauses, suspension des tâches pénibles, accès à l'eau fraîche) ; en orange et en rouge, il doit réévaluer chaque jour les risques pour chaque salarié·e. Et lorsque la situation présente un danger grave et imminent, le **droit de retrait** est un droit individuel que nul employeur ne peut entraver.

Trop souvent, ces obligations restent lettre morte, faute de moyens et faute de volonté. La CNT-SO rappelle à toutes et tous leurs droits, et invite les salarié·es confronté·es à des locaux ou des conditions dangereuses à se rapprocher de leur syndicat.

## Nos revendications

### Dans l'immédiat :

- l'application stricte du décret du 27 mai 2025 dans tous les établissements et services, sous le contrôle des salarié·es et des représentant·es du personnel ;
- des renforts en personnel financés pour toute la durée de l'épisode caniculaire (EHPAD, crèches, aide à domicile) ;
- le maintien intégral du salaire en cas d'impossibilité d'accueillir ou d'intervenir en sécurité, y compris pour les assistantes maternelles et l'aide à domicile ;
- la protection effective du droit de retrait, sans pression ni sanction.

### Structurellement :

- un plan national de rafraîchissement et de rénovation thermique des établissements (EHPAD, crèches, structures médico-sociales) ;
- des embauches pérennes à hauteur des besoins réels et la fin des temps partiels imposés ;
- la revalorisation des salaires de ces métiers indispensables et d'utilité sociale ;
- la fin de l'austérité et de la marchandisation qui transforment les personnes accompagnées en « clients » et les professionnel·les en variable d'ajustement.

## Protéger les un·es, c'est protéger les autres

Le gouvernement a su parler des élèves dans les écoles et des animaux dans les zoos. Il a oublié les tout-petits, les aîné·es, les personnes accompagnées à domicile — et celles et ceux qui en prennent soin. Pour la CNT-SO, la santé des travailleur·euses et la dignité des personnes accompagnées sont indissociables : on n'accompagne pas bien dans des conditions qui tuent.

Face au dérèglement climatique qui rendra ces épisodes plus fréquents, plus longs et plus intenses, il faut cesser de « bricoler ». **Organisons-nous.**

demande de renseignements, adhésion : ✉ [ss-sp@cnt-so.org](mailto:ss-sp@cnt-so.org)

**C'est nous qui travaillons...**

**...c'est nous qui décidons !**



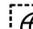
suivez l'actualité de la CNT-SO :

 [cnt-so.bsky.social](https://bsky.app/profile/cnt-so.org)

 [cntso\\_fr](https://www.instagram.com/cntso_fr)

 [cntso\\_fr](https://twitter.com/cntso_fr)

 [CNTSO](https://www.facebook.com/CNTSO)

 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)